

EURL AAB

EURL au capital de 2 000.00 euros

Siège social : 188 AV FERDINAND JANVIER 07100 ANNONAY

RCS n°513388470- RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 AVRIL 2024 RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le 23/04/2024

À 18h00

188 AV FERDINAND JANVIER 07100 ANNONAY

La soussignée MME TARAVILLO MERCEDES, associée unique, de la société EURL AAB, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MME TARAVILLO MERCEDES, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023.

A mis à disposition les documents suivants :

- La feuille de présence.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Capitaux propres reconstitués.
- Délégation de pouvoir.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'associée unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 13 607.71 Euros.

L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associée unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

M.T

Décision N° 2 - Capitaux propres

En raison de l'affectation du résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social. Par conséquent, afin que soit supprimé la mention portée sur le Kbis de la société, il convient de faire procéder à la régularisation de sa situation par une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés.

Montant des Capitaux propres avant le résultat de l'exercice :	953.87€
Résultat de l'exercice	13 607.71€
Montant des Capitaux propres incluant le résultat de l'exercice	14 561.58€
Montant représentant 50% du capital	1000€

Décision N° 3 - Délégation de pouvoir

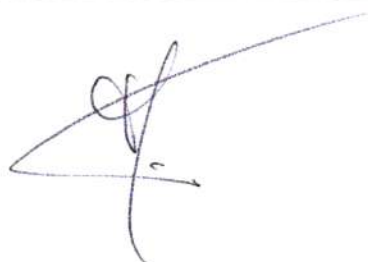
L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

Fait à ANNONAY,
Le 23/04/2024.

Signature de l'associée unique, MME TARAVILLO MERCEDES :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'T' followed by a long horizontal stroke.